



LETTRE D'INFORMATION / JUILLET 2019

**COMPTE RENDU
DE L'EXERCICE**

2018 /



CAP  **PRÉVOYANCE**

VALORISONS VOTRE AVENIR

SOMMAIRE /

- 01 MESSAGE DU CONSEIL DE FONDATION
- 02 CHIFFRES CLÉS
- 04 INSTANCES
- 04 INVESTISSEMENT RESPONSABLE
- 06 GESTION DE LA FORTUNE
- 09 PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE
- 12 BILAN SIMPLIFIÉ AU 31.12.2018
- 13 COMPTE D'EXPLOITATION SIMPLIFIÉ AU 31.12.2018

Afin de simplifier la rédaction et faciliter la lecture de cette lettre d'information, les principes suivants ont été adoptés :

- *CAP Prévoyance* pour désigner la « Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services Industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement ».
- *CPI « villes et communes »* pour désigner la Caisse regroupant les membres assurés de la Ville de Genève, des communes genevoises et des autres employeurs affiliés conventionnellement.
- *CPI « SIG »* pour désigner la Caisse regroupant les membres assurés des Services Industriels de Genève.

MESSAGE DU CONSEIL DE FONDATION /

2018 – une année incertaine et difficile pour les marchés financiers

Marquée par les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, ainsi que par la crise budgétaire aux États-Unis, qui a conduit à une fermeture sans précédent des administrations fédérales, mais aussi par des pays européens en proie à des crises internes (crise italienne, conflit social français) et aux aléas du Brexit, l'année 2018 s'est terminée dans un climat d'incertitudes et de perspectives économiques difficiles à évaluer. Les craintes d'une poursuite de la hausse des taux par la Banque fédérale américaine et d'un ralentissement conjoncturel ont encore péjoré ce climat.

Dans ce contexte, les marchés financiers ont connu une année 2018 difficile avec un net repli, particulièrement pour les marchés des actions. Ainsi, à l'exception des obligations en franc suisse, les grandes classes d'actifs cotées ont enregistré des performances négatives. Ce sont les placements en immobilier indirect étranger et certains placements privés, ainsi que l'immobilier suisse détenu en direct qui ont contribué au rendement de manière positive.

À fin décembre, les marchés financiers ont même connu leur point le plus bas de l'année, induisant un bouclement des comptes 2018 au plus mauvais moment pour les investisseurs.

Dans ce contexte, à l'instar de la majorité des caisses de pensions, les résultats 2018 de CAP Prévoyance sont négatifs et affichent une performance nette de -2.82% pour la CPI « villes et communes » et de -2.86% pour la CPI « SIG ».

Ces résultats ont conduit à une baisse des degrés de couverture des CPI qui s'établissent au 31.12.2018, respectivement à 79.46% pour la CPI « villes et communes », et 111.30% pour la CPI « SIG ». Ces degrés de couverture respectent néanmoins les obligations légales et réglementaires.

Ces résultats 2018 ne remettent pas en cause les stratégies de placement (2018-2022) adoptées fin 2017, et les instances de CAP Prévoyance restent vigilantes dans leur suivi des marchés financiers impactés par un climat économique et géopolitique très fluctuant. Preuve en est qu'au début de l'année 2019, après que la Banque centrale américaine ait annoncé suspendre sa politique de remontée des taux d'intérêt, les marchés financiers se sont fortement repris et sont rapidement redevenus positifs.

Investissements socialement responsables

En 2018, le Conseil de Fondation de CAP Prévoyance est resté très engagé en matière d'investissements socialement responsables (ISR ou critères ESG). Il a ainsi entrepris une révision de la Charte relative aux principes d'investissement socialement responsable afin de l'ajuster, notamment en prenant en compte les risques liés aux émissions carbone. Les travaux se poursuivront en 2019 et une attention particulière sera portée aux risques climatiques et au parc immobilier détenu en direct, qui représente une part importante du patrimoine de CAP Prévoyance.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport d'activité 2018 disponible sur notre site internet www.cap-prevoyance.ch ou sur demande soit par courriel à l'adresse info@cap-prevoyance.ch soit par téléphone au 022 338 10 10.

Abaissement du taux d'intérêt technique

Durant l'année 2018, les instances de CAP Prévoyance ont examiné la question du taux d'intérêt technique appliqué par les CPI. Ce taux, qui sert à définir les capitaux de prévoyance nécessaires aux prestations actuelles et futures, représente le rendement espéré de la fortune d'une caisse de pensions déduction faite d'une marge de sécurité. Depuis plusieurs années, ce taux est mis sous pression au regard des évolutions des marchés financiers, de l'allongement de l'espérance de vie ainsi que des contraintes légales.

En décembre 2018, et sur la base de la recommandation de l'expert en prévoyance professionnelle, les Comités de gestion des CPI, ainsi que le Conseil de Fondation de CAP Prévoyance ont décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique des CPI à 2.5% (3% actuellement) avec effet au 01.01.2020.

L'augmentation des engagements de prévoyance consécutive à cette baisse du taux d'intérêt technique sera intégralement financée par les CPI au moyen des provisions techniques constituées à cet effet. Cet abaissement, effectif au 01.01.2020, a d'ores et déjà fait l'objet d'une information circonstanciée aux membres affiliés.

Site internet

Soucieuse d'offrir une information accessible et de qualité, CAP Prévoyance a mis en place un nouveau site internet, comprenant un espace réservé aux assurés actifs. N'hésitez pas à visiter ce site qui, outre des informations sur votre Caisse, met à votre disposition de nombreux formulaires simplifiant vos démarches et une plateforme internet vous permettant de consulter votre fiche d'assurance et d'effectuer des simulations (retraite, encouragement à la propriété du logement par exemple) en ligne.

Nous remercions tous les membres affiliés pour la confiance qu'ils nous accordent et vous invitons à découvrir, dans cette lettre d'information, une synthèse des résultats de l'exercice 2018.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Au nom du Conseil de Fondation



Daniel Devaud
Président



Norma Magri
Directrice

Genève, le 21 juin 2019

CHIFFRES CLÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

- CPI « villes et communes »
- CPI « SIG »
- Consolidé CAP Prévoyance

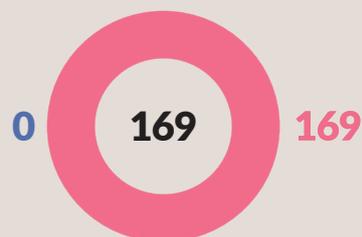
Bilan
en CHF mios



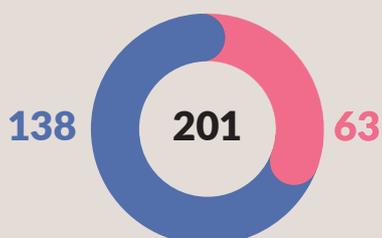
**Engagements
de prévoyance**
en CHF mios



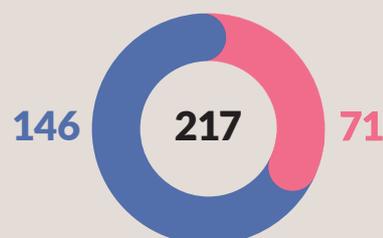
**Réserve de fluctuation
de valeurs**
en CHF mios



**Cotisations et prestations
d'entrée encaissées**
en CHF mios



Prestations versées
en CHF mios

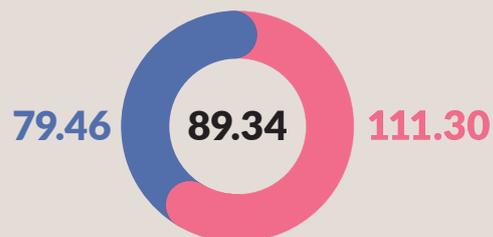


02

Rendement global
de la fortune
en %



Degré
de couverture
en %



Membres
actifs



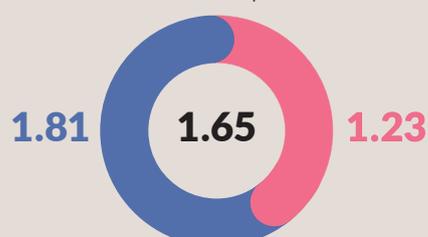
Membres
pensionnés



Effectif
total



Rapport démographique
membres actifs / pensionnés



Frais d'administration
par membre actif / pensionné en CHF

185.40

INSTANCES /

Toutes les instances de CAP Prévoyance sont constituées, de manière paritaire, de représentant-e-s élu-e-s ou désigné-e-s par les membres actifs et les employeurs. Un-e représentant-e des membres retraités désigné-e par l'URCAP siège au sein des Comités de gestion des CPI et du Conseil de Fondation.

Les instances de CAP Prévoyance se réunissent aussi souvent que nécessaire.

Vous trouverez la constitution des instances sur notre site internet.

En 2018, elles se sont réunies 28 fois :

- **5 séances** pour le Conseil de Fondation ;
- **7 séances** pour le Bureau ;
- **3 séances** pour la Commission assurance et juridique ;
- **9 séances** pour la Commission de placement ;
- **2 séances** pour le Comité de gestion de la CPI « villes et communes » ;
- **2 séances** pour le Comité de gestion de la CPI « SIG ».

Par ailleurs, le groupe de travail constitué en 2017, réunissant des membres du Conseil de Fondation ainsi qu'une représentation de la Direction et du personnel de l'Administration, a poursuivi ses travaux afin d'élaborer courant 2019 un statut du personnel propre à CAP Prévoyance (3 séances en 2018).

INVESTISSEMENT RESPONSABLE /

Charte d'investissement responsable

CAP Prévoyance est attentive aux questions de bonne gouvernance et aux enjeux liés à l'environnement et au développement durable.

Dans ce cadre, les instances ont décidé d'investir de manière responsable, avec une vision à long terme, en intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (critères dits « ESG ») dans la gestion du patrimoine, afin de contribuer à une économie durable susceptible d'accroître la valeur du capital, sur une base de risques ajustés.

Cette décision a été formalisée dans une charte élaborée en 2010 relative aux principes d'investissements responsables qui fait partie intégrante du règlement de placement de CAP Prévoyance.

Cette charte préconise les éléments suivants :

- l'intégration des facteurs ESG dans la gestion des actifs mobiliers et immobiliers ;
- l'exercice des droits de vote et le dialogue actionnarial ;
- l'exclusion des sociétés actives dans l'armement et la pornographie ;
- l'absence d'investissements dans les matières premières et les « hedge funds ».

L'application de cette charte s'inscrit dans une logique financière saine et rigoureuse afin de ne pas pénaliser les intérêts financiers de CAP Prévoyance à long terme, c'est-à-dire la rentabilité de ses placements. Les gérant-e-s externes mandaté-e-s doivent être en mesure d'offrir des solutions compatibles avec la charte. À défaut, ils ou elles sont écarté-e-s.

L'intégration des critères « ESG » dans la gestion des placements mobiliers, en collaboration avec les gérant-e-s concerné-e-s, a d'ores et déjà permis à CAP Prévoyance de se désengager progressivement des secteurs sensibles, tout en favorisant des investissements dans des entreprises qualifiées de « best-in-class ». Ainsi, de manière consolidée, les

portefeuilles de CAP Prévoyance présentent déjà un impact carbone plus favorable que les indices de référence concernés.

Après avoir été citée dans le « Guide de l'investissement durable » édité en novembre 2016 par « Swiss Sustainable Finance » (SSF), CAP Prévoyance a participé en 2017 au test pilote de compatibilité climatique initié par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Bien que portant sur une partie limitée des portefeuilles en actions de CAP Prévoyance, les résultats ont montré que la Fondation était sur la bonne voie, avec quelques axes à améliorer.

Les auteurs du test ont relevé que vendre ou exclure des sociétés ne garantissait pas de modifier les pratiques des entreprises dont les actions ou les obligations peuvent être rachetées par des investisseurs moins sensibles aux questions climatiques. L'engagement actionnarial, tel que largement pratiqué par CAP Prévoyance, a été mis en avant comme le moyen de faire progresser les bonnes pratiques puisque cela permet d'agir sur le développement des sociétés au moyen d'approches coordonnées initiées par les investisseurs institutionnels.

Révision de la charte d'investissement responsable

En 2018, le Conseil de Fondation a décidé de poursuivre le travail engagé en matière d'investissement responsable et de procéder à un réexamen de la charte sur la base d'une analyse des portefeuilles au regard des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que du calcul de l'empreinte carbone.

Les résultats de cette analyse ont permis de montrer que les portefeuilles actions concernés ont un bon profil de durabilité et respectent les directives d'investissements y relatives, plus généralement en matière d'exclusions sectorielles. Ces portefeuilles sont bien positionnés par rapport aux indices traditionnels mais également par rapport à ceux d'autres institutions de prévoyance observées régulièrement.

L'analyse a aussi montré que la mise en place des mesures d'actionnariat actif (exercice des droits de vote, engagement) par CAP Prévoyance permet d'appréhender les risques extra-financiers résiduels, ce qui renforce sa démarche globale en matière de durabilité.

Le Conseil de Fondation a également pris note qu'une exclusion de sociétés faisant face à des controverses majeures pouvait améliorer sensible-

ment la durabilité du portefeuille global et que l'empreinte carbone des portefeuilles pourrait encore être optimisée au niveau des actions internationales en optant, dans le cadre de certains mandats, pour l'utilisation d'indices de type ESG ou à plus faible intensité carbone.

Enfin, l'analyse a également mis un accent particulier sur le parc immobilier détenu en direct pour lequel des ressources importantes pourraient être nécessaires dans le cadre des enjeux climatiques et de réduction des émissions carbone.

Sur la base de cette analyse, le Conseil de Fondation poursuivra en 2019 les travaux initiés pour la révision de la charte d'investissement responsable.

Exercice des droits d'actionnaire

CAP Prévoyance exerce le plus largement possible ses droits d'actionnaire par le biais d'un mandat avec la Fondation Ethos, en suivant ses directives, et en collaboration avec le dépositaire global des titres. Dans le cas où l'exercice direct des droits de vote n'est pas possible, des solutions sont trouvées avec les gérant-e-s concerné-e-s afin de s'assurer que les droits de vote sont exercés.

Près de 65% de l'activité de l'exercice des droits de vote concernent des sociétés suisses et européennes.

En 2018, les droits de vote ont été effectués de la manière suivante :

Actions suisses

- 181 assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ;
- 3'319 résolutions soumises au vote ;
- 17% des résolutions ont fait l'objet d'un refus. Cela concernait principalement des questions relatives à la politique de rémunération des entreprises concernées, à des augmentations de capital et au rejet de résolutions d'actionnaires.

Le rapport annuel détaillé sur l'exercice des droits de vote concernant les sociétés suisses (rapport CAP Prévoyance/Ethos 2018) est disponible sur le site internet de CAP Prévoyance.

Actions étrangères

- 304 assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ;
- 4'479 résolutions soumises au vote ;
- en moyenne, la proportion de résolutions ayant fait l'objet d'un refus est de l'ordre de 25%. Cela concernait principalement des questions relatives à la gouvernance (élection de membres de Conseils d'administration), à la politique de rémunération des entreprises concernées, au rejet de fusions/acquisitions, ainsi que des projets de relocalisation.

Engagement actif

CAP Prévoyance fait partie d'« Ethos Engagement Pool Suisse » qui regroupe 137 caisses de pensions suisses, pour un total de près de CHF 219 milliards de fortune. « Ethos Engagement Pool Suisse » permet de participer de manière active, conjointement avec d'autres entités institutionnelles, au développement du tissu économique suisse par le biais d'un dialogue avec les instances dirigeantes des sociétés cotées. Les thèmes abordés en 2018 ont principalement concerné la gouvernance des entreprises, la transparence des rémunérations des instances dirigeantes, la responsabilité environnementale et sociale, les stratégies face aux changements climatiques, les responsabilités fiscales, ainsi que la chaîne des fournisseurs des sociétés industrielles.

Début 2017, en collaboration avec 5 autres caisses de pensions, CAP Prévoyance a décidé de participer, comme membre fondateur, au lancement d'« Ethos Engagement Pool International » qui vise les sociétés cotées hors de Suisse.

Dans ce cas, le dialogue est notamment engagé sous la forme de participations à des initiatives internationales d'engagement collectif. Ainsi, les membres du pool profitent d'un réseau international avec lequel Ethos collabore étroitement depuis de nombreuses années.

Après plus d'une année d'existence, ce pool a rapidement grandi et regroupe près de 34 caisses de pensions, pour un total d'environ CHF 110 milliards de fortune. Les principales activités du pool en 2018 ont concerné les questions environnementales (émissions carbone), sociales (droit du travail) et de gouvernement d'entreprise (défense des droits d'actionnaires, rémunération).

Au travers de ces démarches au niveau international, CAP Prévoyance est notamment devenue signataire du « Climate Action 100+ » qui vise un engagement actif sur les questions climatiques et d'émissions carbone auprès des 100 principaux émetteurs de gaz à effets de serre ainsi que sur un certain nombre de sociétés considérées comme représentant les plus grands risques dans les portefeuilles.

Immobilier direct

Dans le cadre de son patrimoine immobilier détenu en direct, CAP Prévoyance est également soucieuse de mener une gestion durable, notamment en mettant en œuvre une juste utilisation des ressources et des énergies. Ainsi, CAP Prévoyance remplace progressivement les chaudières à mazout par des solutions au gaz naturel, pose des installations solaires en toiture et privilégie les réseaux de chauffage à distance lorsque cela est possible.

Elle met également en application des programmes appelés « Eco 21 » depuis plusieurs années afin de réduire progressivement les consommations électriques et suit les installations de production de chaleur et d'eau chaude afin d'optimiser les consommations. Dans le cadre de la révision de la charte d'investissement responsable, et comme déjà relevé, le parc immobilier fera l'objet d'études spécifiques en lien avec les enjeux climatiques.

GESTION DE LA FORTUNE /

Rendement global de la fortune

Comme exposé dans le message du Conseil de Fondation, les marchés financiers ont connu de fortes turbulences les dernières semaines de 2018. L'année s'est terminée avec des marchés au plus bas et des performances négatives, impactant ainsi le bouclage des comptes 2018.

Mis à part les obligations en franc suisse, l'immobilier et les placements non cotés, toutes les classes d'actifs ont souffert de résultats négatifs.

Dans ce contexte, le rendement global de la fortune enregistré par CAP Prévoyance au 31 décembre 2018 a été négatif, soit:

-2.82% pour la CPI « villes et communes » (indice stratégique -1.61%).

-2.86% pour la CPI « SIG » (indice stratégique -2.16%).

Les deux CPI ont réalisé des performances inférieures à leur indice stratégique respectif. Elles ont notamment souffert d'allocations en immobilier inférieures aux cibles stratégiques et des coûts des programmes de gestion des risques, ces derniers ayant été pénalisés par des mouvements de marchés qui ont longtemps évolué en dents de scie.

Le rendement global des CPI est cependant meilleur que les indices Pictet LPP25 (-3.05%) et LPP40 (-4.47%).

Rendement net par classe d'actif

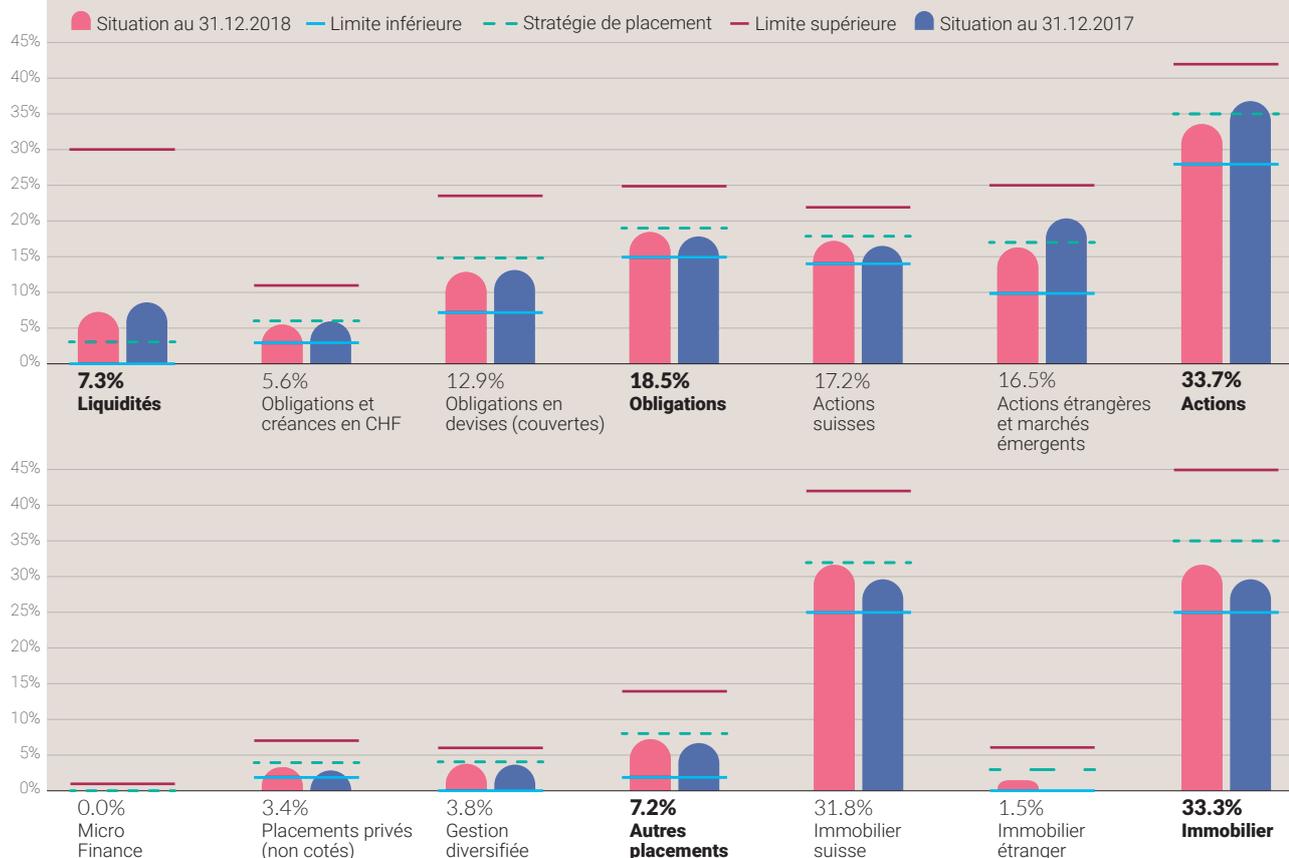
CPI « VILLES ET COMMUNES »		
	31.12.2018	31.12.2017
Valeurs mobilières		
<i>Rendement calculé selon la méthode du taux de rendement interne</i>	-5.63%	12.22%
Liquidités	-0.80%	-0.70%
Obligations suisses	-0.20%	0.15%
Obligations devises	-3.88%	3.41%
Actions suisses	-11.34%	23.50%
Actions étrangères et marchés émergents	-9.05%	17.25%
Autres placements	0.21%	11.09%
Immobilier étranger indirect	2.05%	0.00%
Valeurs immobilières détenues en direct *		
Revenus annuels nets/(valeur économique moyenne ./ 1/2 revenus annuels nets)	5.07%	4.04%
Rendement global de la fortune		
Revenus annuels nets/(fortune moyenne ./ 1/2 revenus annuels)	-2.82%	9.54%

CPI « SIG »		
	31.12.2018	31.12.2017
Valeurs mobilières		
<i>Rendement calculé selon la méthode du taux de rendement interne</i>	-4.88%	11.28%
Liquidités	-0.80%	-0.70%
Obligations suisses	3.07%	3.40%
Obligations devises	-3.98%	3.57%
Actions suisses	-10.80%	22.61%
Actions étrangères et marchés émergents	-8.93%	16.87%
Autres placements	-1.07%	10.76%
Immobilier suisse indirect	-3.13%	3.86%
Immobilier étranger indirect	1.81%	5.49%
Valeurs immobilières détenues en direct *		
Revenus annuels nets/(valeur économique moyenne ./ 1/2 revenus annuels nets)	5.07%	4.04%
Rendement global de la fortune		
Revenus annuels nets/(fortune moyenne ./ 1/2 revenus annuels)	-2.86%	9.47%

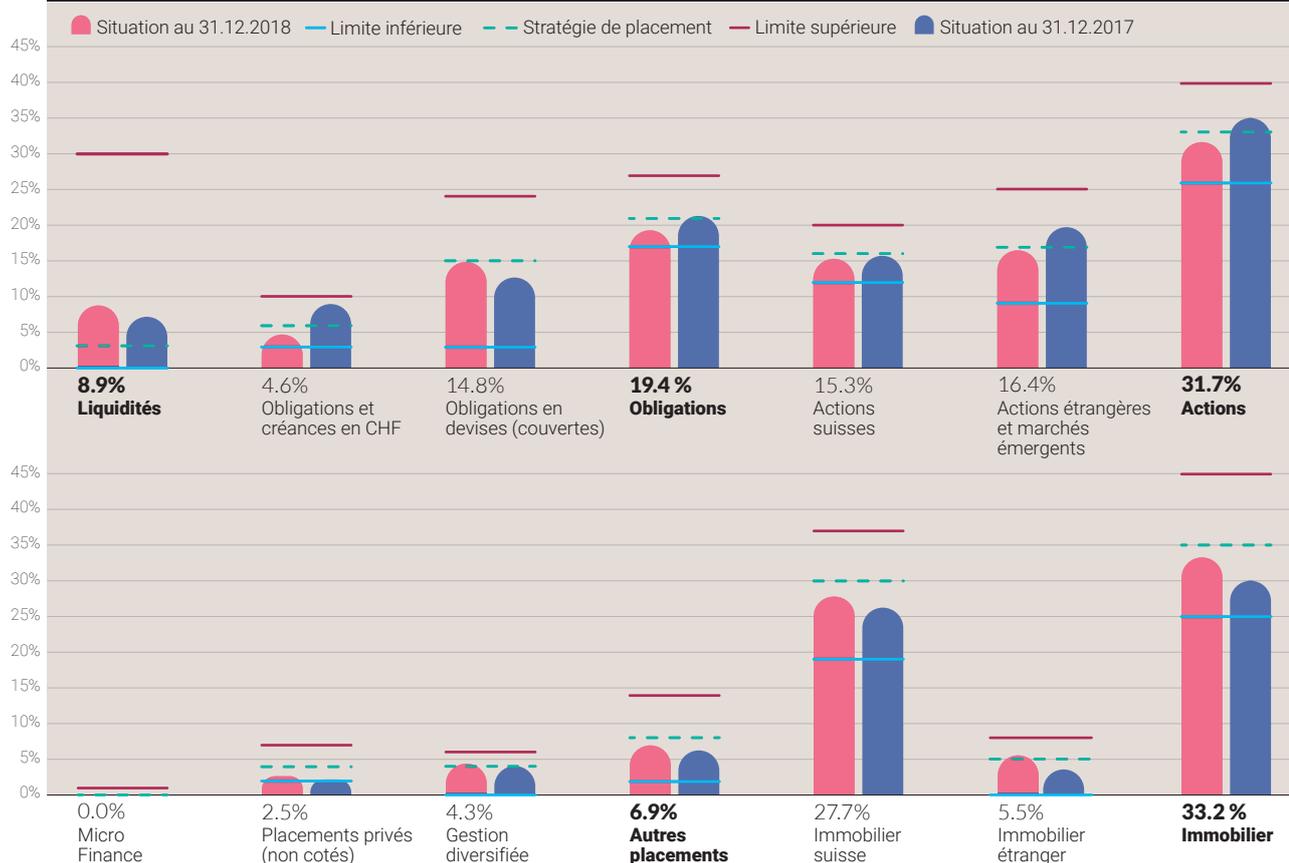
* Ce calcul tient compte des revenus nets des immeubles (+3.84%) et de la mise à jour de la valeur économique des immeubles (+1.23%), hors investissements et plus-values comptabilisées.

Répartition de la fortune au 31 décembre 2018

CPI « VILLES ET COMMUNES »



CPI « SIG »



Parc immobilier au 31 décembre 2018

Chaque CPI dispose d'une quote-part du parc immobilier de CAP Prévoyance, composé de:

197 immeubles (allées)
3'652 appartements
3'042 places de parking et garages
13'557 m ² d'arcades
15'713 m ² de bureaux – locaux artisanaux
8'306 m ² de dépôts

Revenu d'exploitation des immeubles

Recettes	CHF
Loyers encaissés	74'380'977.--
Variation du correctif de valeur sur loyers à encaisser	31'662.--
Subventions reçues	142'650.--
	74'555'289.--
Charges	
Intérêts hypothécaires	522'500.--
Charges d'exploitation courantes et entretien	23'706'589.--
	24'229'089.--
Résultat net	50'326'200.--

Le résultat d'exploitation net (avant coût des réparations prélevé sur le compte «Chantier Rénovation»), déduction faite des dettes hypothécaires, correspond à un taux de rendement calculé sur la valeur économique figurant au bilan de 3.99%.

Les charges d'exploitation courante et entretien sont ventilées comme suit:

Entretien des logements et des immeubles	CHF 7'974'313.--
Frais de gestion	5'501'998.--
Frais de conciergerie	3'536'435.--
Impôts	2'864'568.--
Eau et électricité	2'857'640.--
Assurances	609'988.--
Publicité et contentieux	361'647.--

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE /

Degrés de couverture

CAP Prévoyance calcule plusieurs degrés de couverture, à savoir un degré de couverture consolidé et des degrés de couverture distincts, propres à chaque CPI, en fonction de leur système de financement (capitalisation partielle ou complète). Le degré de couverture de CAP Prévoyance, après consolidation des données des 2 CPI, s'élève à **89.34%** (95.04% en 2017).

- **Pour la CPI « villes et communes »**, qui applique le système de la capitalisation partielle, trois degrés de couverture sont déterminés, à savoir :
 - un degré de couverture global (membres actifs et pensionnés) correspondant au rapport entre la fortune de prévoyance en valeur de liquidation et le total des engagements de prévoyance, avec un objectif réglementaire fixé à 80% pour 2052. Le degré de couverture global ne doit pas se situer en dessous du degré de couverture initial de 68%. Il était de **79.46%** à fin 2018 (84.65% en 2017);
 - un degré de couverture spécifique aux membres pensionnés correspondant à la capitalisation intégrale des engagements de prévoyance des membres pensionnés. Il ne doit pas se situer en dessous de 100%, ce qui est le cas fin 2018;
 - un degré de couverture spécifique aux membres actifs, correspondant au rapport entre le solde disponible de la fortune de prévoyance en valeur de liquidation après capitalisation à 100% des engagements de prévoyance des membres pensionnés. Le degré de couverture des membres actifs ne doit pas se situer en dessous du degré de couverture initial de 30%. Il était de **60.94%** à fin 2018.
- **Pour la CPI « SIG »**, qui est en capitalisation complète, un seul degré de couverture est déterminé. Il correspond au rapport entre la fortune de prévoyance en valeur de liquidation et le total des engagements de prévoyance. Il ne doit pas se situer en dessous de 100%. Il était de **111.30%** à fin 2018 (117.96% en 2017).

Effectifs

Membres affiliés

À fin 2018, CAP Prévoyance comptait 54 employeurs affiliés (la liste des employeurs est disponible sur notre site internet), et 12'818 membres assurés. La répartition des effectifs est détaillée aux pages suivantes.

Changements techniques

Au 31 décembre 2018, la situation actuarielle de chaque CPI a été déterminée selon les bases techniques¹ VZ 2015 (P2017)² aux taux d'intérêts techniques³ de 3%.

Une provision pour adaptation des bases techniques, destinée notamment à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie, est augmentée chaque année de 0.35% des prestations de libre passage nettes, et de 0.35 % des valeurs actuelles des rentes en cours (réserves mathématiques).

Une provision pour cas d'invalidité est également dotée afin de prendre en charge le coût des cas d'incapacité de gain de 6 mois ou plus, connus ou attendus en fonction de l'expérience des CPI, à la date du bilan, mais dont le versement des rentes n'a pas débuté.

Enfin, considérant les recommandations de l'expert en prévoyance professionnelle visant à abaisser le taux d'intérêt technique des CPI, les Comités de gestion ont décidé, en attendant l'abaissement formel du taux d'intérêt technique à 2.5% au 1^{er} janvier 2020, d'attribuer un montant de respectivement CHF 5.5 mios pour la CPI « villes et communes » et CHF 3.2 mios pour la CPI « SIG » à la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique. Le Conseil de Fondation a approuvé ces décisions.

Le montant de la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique au 31 décembre 2018 conduit à un taux d'intérêt implicite de 2.5%.

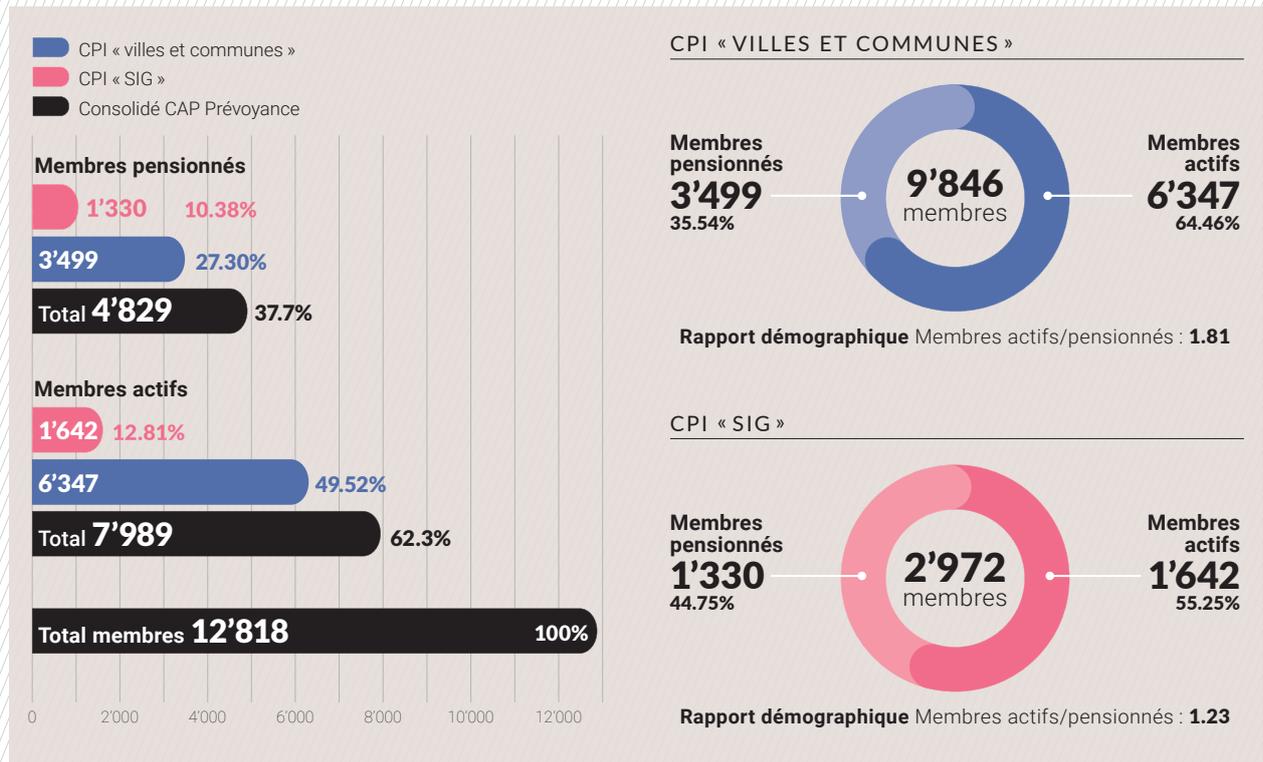


¹ recensement de probabilités résultant de l'observation d'une population durant une période

² l'année 2017 représente l'année de référence statistique des tables actuarielles, les tables VZ 2015 (P2017) étant valables au 1^{er} janvier 2017

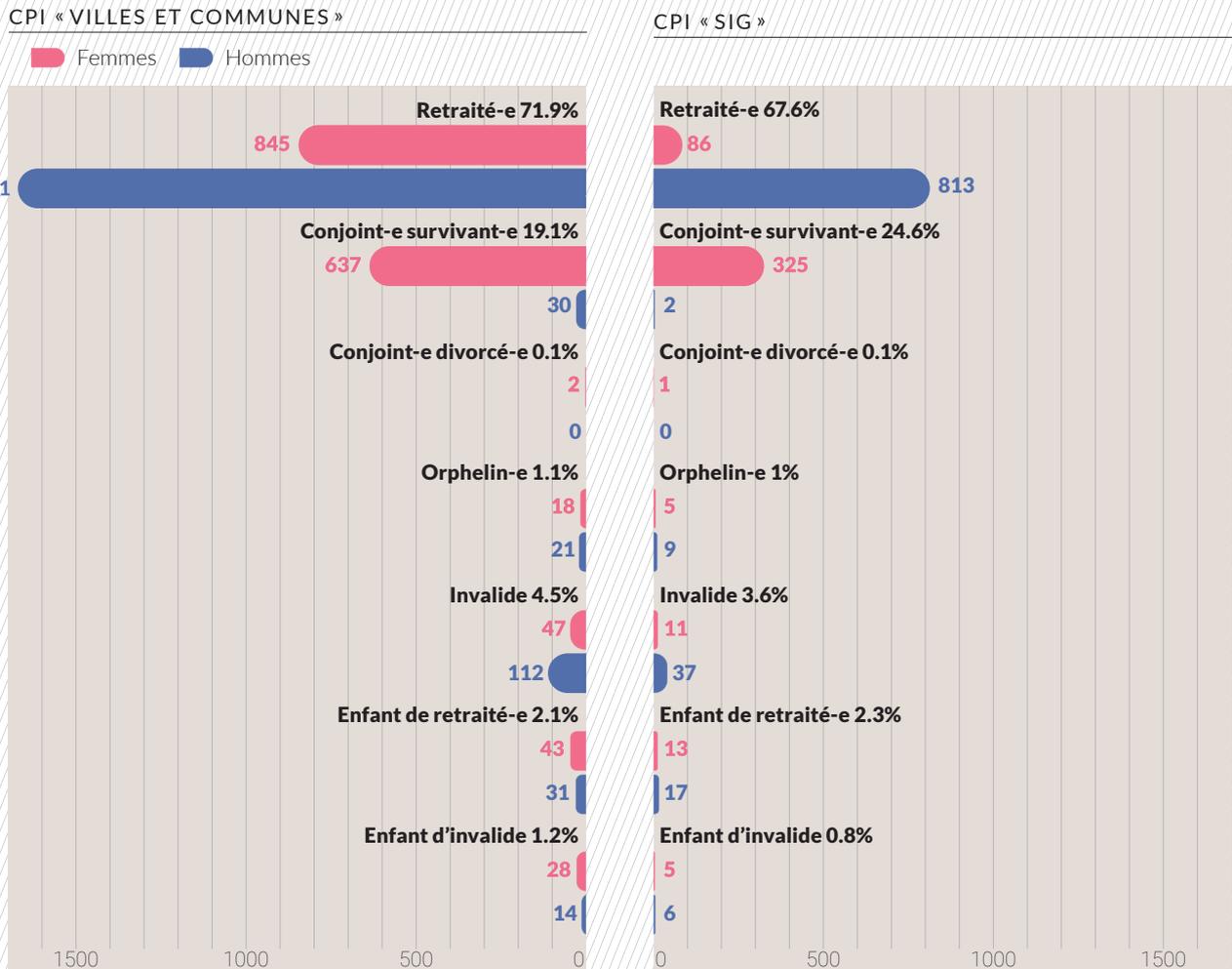
³ espérance de rendement moyen à long terme compte tenu d'une marge de sécurité

Répartition et rapport démographique des membres actifs et pensionnés



10

Répartition des membres pensionnés par type de pension et par sexe



Caractéristiques moyennes du membre actif

En CHF	CPI « villes et communes »			CPI « SIG »		
	Hommes	Femmes	H/F moyenne	Hommes	Femmes	H/F moyenne
Âge	46 ans 9 mois	46 ans 1 mois	46 ans 5 mois	47 ans 9 mois	44 ans 7 mois	47 ans 1 mois
Salaire de base	94'707	75'600	86'563	113'813	96'529	110'287
Salaire assuré	72'412	57'674	66'131	88'566	74'656	85'728
Prestation de sortie	284'175	194'758	246'066	418'993	257'841	386'115
Taux de rente de retraite dès 64 ans	59.24%	57.28%	58.41%	62.38%	62.61%	62.43%
Rente annuelle de retraite dès 64 ans	43'263	33'313	39'023	55'352	46'349	53'515

Caractéristiques moyennes du membre retraité

En CHF	CPI « villes et communes »			CPI « SIG »		
	Hommes	Femmes	H/F moyenne	Hommes	Femmes	H/F moyenne
Âge	73 ans 8 mois	72 ans 11 mois	73 ans 5 mois	74 ans 5 mois	71 ans 5 mois	74 ans 2 mois
Rente annuelle de retraite	45'451	26'858	39'206	60'511	37'102	58'271
dont adaptation au renchérissement (indexation)	2'560	1'222	2'111	4'558	1'517	4'267

Bilan simplifié au 31 décembre 2018

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
ACTIF						
Placements						
Liquidités et réalisables à court terme	339'266'916	364'658'685	193'615'917	241'034'048	145'550'999	123'524'637
Obligations et créances en CHF	229'568'204	308'777'315	150'417'862	152'067'560	79'150'342	156'709'755
<i>Dont dette d'assainissement SIG</i>	47'811'393	143'490'768			47'811'393	143'490'768
Obligations en devises	597'154'399	577'060'942	343'728'548	354'900'416	253'425'851	222'160'526
Actions suisses	722'733'167	738'326'704	460'907'783	462'606'885	261'825'385	275'719'818
Actions étrangères et marchés émergents	721'801'996	918'020'515	440'328'060	572'366'551	281'473'936	345'653'963
Autres placements	309'979'451	299'028'152	192'399'229	189'745'549	117'580'223	109'282'602
Immobilier suisse direct	1'260'371'742	1'240'262'053	849'490'554	835'936'624	410'881'188	404'325'429
Immobilier suisse indirect	63'976'828	56'341'881	–	–	63'976'828	56'341'881
Immobilier étranger indirect	134'628'985	62'547'147	39'964'199	–	94'664'786	62'547'147
Total placements	4'379'481'688	4'565'023'394	2'670'852'151	2'808'657'634	1'708'529'537	1'756'265'760
Total compte de régularisation actif	8'073'126	8'336'343	3'376'921	3'285'072	4'696'205	5'051'271
Total de l'actif	4'387'554'814	4'573'359'737	2'674'229'072	2'811'942'706	1'713'225'742	1'761'317'031
PASSIF						
Dettes	69'520'872	113'734'684	25'167'975	77'993'796	44'352'896	35'740'888
Compte de régularisation passif	3'024'334	2'174'886	2'017'713	1'485'776	1'006'620	689'110
Capitaux de prévoyance et provisions techniques						
Capitaux de prévoyance des membres actifs	2'165'528'812	2'102'559'665	1'548'639'910	1'490'483'408	616'888'902	612'076'257
Capitaux de prévoyance des membres pensionnés	2'250'645'704	2'210'020'859	1'488'641'390	1'472'916'200	762'004'314	737'104'659
Provisions techniques	413'686'374	377'626'599	294'073'182	264'602'960	119'613'192	113'023'639
	4'829'860'890	4'690'207'123	3'331'354'482	3'228'002'568	1'498'506'408	1'462'204'555
Part de financement en répartition (-20%)	-666'270'896	-645'600'514	-666'270'896	-645'600'514	–	–
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques	4'163'589'993	4'044'606'609	2'665'083'585	2'582'402'054	1'498'506'408	1'462'204'555
Réserve de fluctuation de valeurs	169'359'817	412'743'558	–	150'061'080	169'359'817	262'682'478
Total fortune libre/découvert	-17'940'202	100'000	-18'040'202	–	–	–
Total du passif	4'387'554'814	4'573'359'737	2'674'229'072	2'811'942'706	1'713'225'742	1'761'317'031

Tous les montants indiqués sont arrondis, ce qui peut donner lieu à des écarts minimes au niveau des totaux.

Compte d'exploitation simplifié au 31 décembre 2018

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Cotisations, apports ordinaires et autres	156'036'107	155'199'089	115'895'602	114'275'339	40'140'505	40'923'749
Prestations d'entrée	44'831'182	28'749'626	22'307'578	24'205'122	22'523'604	4'544'504
Prestations réglementaires	-184'485'404	-178'687'412	-119'060'937	-114'146'638	-65'424'467	-64'540'775
Prestations de sortie	-32'519'658	-33'395'739	-27'164'738	-29'610'506	-5'354'920	-3'785'233
Variation des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-118'983'384	-201'702'237	-82'681'531	-139'150'502	-36'301'853	-62'551'735
Cotisations au fonds de garantie	-570'609	-545'289	-437'220	-416'601	-133'389	-128'688
Résultat net de l'activité de prévoyance	-135'691'766	-230'381'962	-91'141'246	-144'843'785	-44'550'520	-85'538'178
Résultat des placements	-123'562'426	390'653'948	-75'301'146	239'835'702	-48'261'280	150'818'246
Autres produits	207'145	174'950	159'087	133'798	48'058	41'151
Autres frais	-426	-761	-84	-708	-342	-53
Résultat net des placements	-123'355'707	390'828'137	-75'142'143	239'968'792	-48'213'564	150'859'345
Frais d'administration	-2'376'470	-2'377'505	-1'817'893	-1'729'671	-558'577	-647'834
Excédent de produits / de charges avant variation de la réserve de fluctuation de valeurs	-261'423'942	158'068'670	-168'101'282	93'395'336	-93'322'660	64'673'333
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs	243'383'741	-158'068'670	150'061'080	-93'395'336	93'322'660	-64'673'333
Excédent de produits/ de charges de l'exercice	-18'040'202	-	-18'040'202	-	-	-



CAP /// PRÉVOYANCE

CAP PRÉVOYANCE

Rue de Lyon 93 – Case postale 123 – 1211 Genève 13

T 022 338 10 10

info@cap-prevoyance.ch

www.cap-prevoyance.ch

CONTACT / À VOTRE DISPOSITION

Les équipes de CAP Prévoyance sont volontiers à votre disposition pour répondre à toutes les interrogations que vous pourriez avoir. Vous avez la possibilité de nous contacter par téléphone au **022 338 10 10** (heures de bureau), ou par courriel à l'adresse **info@cap-prevoyance.ch**.

Enfin, le site internet **www.cap-prevoyance.ch** fournit toutes les informations utiles concernant votre institution de prévoyance.